COMMUNE DE METEREN

Délibération du Conseil Municipal n° DL2018-28

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice DESCAMPS, Maire. La convocation a été faite le 19 juin 2018 et affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 18.

Présents : Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Dorothée PINCHON, Yolande DURAND-ODIEVRE, Christian BOUREZ, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Emmanuel WECXSTEEN, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Marylène CLEENEWERCK, Stéphanie DESCAMPS.

Absents excusés : Mmes et MM. Jean DESEURE (pouvoir à M. Michel LECOUSTRE), Guy ROUZE, Christiane CNOCQUAERT-HERMAN, Isabelle DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Mme Elizabeth BOULET.

Cimetières communaux : règlementation, évolution, tarification des concessions

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2016 fixant les tarifs des concessions de terrains dans les cimetières communaux,

Vu l'avis favorable de la commission spécifique qui s'est réunie le 5 juin 2018,

Considérant que l'organisation et la gestion des cimetières communaux doit évoluer pour permettre le choix le plus large en termes de possibilité d'inhumation,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser et de compléter les tarifs de concessions au cimetière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

↳ **DECIDE** la création de sites cinéraires dans les cimetières de la commune, comprenant un columbarium, un jardin du souvenir et des cavurnes pour le cimetière du Bourg et un jardin du souvenir et des cavurnes pour le cimetière du Mont des Cats,

↳ **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de règlement des cimetières qui fera l'objet d'un arrêté de Madame le Maire,

↳ **FIXE** les tarifs applicables à compter du **1er Septembre 2018** comme suit :

TERRAIN (2 m² - 2 places)	
Concession de terrain 15 ans	100.00 €
Concession de terrain 30 ans	160.00 €
Concession de terrain 50 ans	230.00 €
Taxe d'inhumation	65.00 €
Droit de dépôt d'urne dans ou sur concession	65.00 €
COLUMBARIUM (2 urnes maximum)	
Case columbarium 15 ans	500.00 €
Case columbarium 30 ans	700.00 €
Case columbarium 50 ans	1 000.00 €
Taxe de dépôt ou de retrait d'urne	65.00 €
CAVURNE (4 urnes maximum)	
Cavurne 15 ans	150.00 €
Cavurne 30 ans	300.00 €
Cavurne 50 ans	500.00 €
Taxe de dépôt ou de retrait d'urne	65.00 €

Délibération affichée à la porte de la mairie et transmise à la Sous-Préfecture de Dunkerque le 5 juillet 2018.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Meteren, le 5 juillet 2018,
Le Maire,

MAIRIE DE METEREN (NORD)

Béatrice DESCAMPS.